

DESRIPTIF SÉJOURS

Le maintien de nos activités reste tributaire des mesures du SPF Santé pour lutter contre la propagation du COVID-19 qui pourraient évoluer selon la situation sanitaire globale.

Nous proposons une formule de vacances en pension complète : les enfants dorment et mangent sur place pendant toute la durée du séjour. Cette expérience en centre de vacances permet aux enfants de sortir de leur environnement familial et leur offre l'opportunité d'apprendre les règles de vie en groupe (respect de chacun, partage, écoute), et aussi d'acquérir une plus grande autonomie (responsabilité, indépendance). Cette formule permet la découverte progressive d'une thématique tout au long du séjour, au cours duquel les enfants sont impliqués de manière continue et régulière dans le déroulement des activités.

Mariakerke

L'école de Mariakerke est située en bordure d'Ostende, sur la côte. Cette bâtisse de trois étages spécialement conçue pour accueillir des groupes d'enfants (salles d'activités, réfectoire, dortoirs, sanitaires) se situe à quelques rues de la digue et de la mer. Les enfants peuvent profiter de tous les plaisirs de la plage comme le cuistax, les châteaux de sable et autres jeux dans les dunes. Une plaine de jeux offre aussi la possibilité aux enfants de faire des activités sportives diverses tout en profitant de l'air revigorant de la mer du Nord.



Modalités pratiques en fin de section

Du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre 2022

Mariakerke: 30 enfants de 6 à 12 ans 🐟

Séjour de sensibilisation au Néerlandais - De wereld van Nemo

Le séjour de sensibilisation au néerlandais fait son grand retour cette année pour vous faire découvrir le merveilleux monde de Nemo.

Dans les eaux méditerranéennes, le petit poisson clown nous attend avec son ami Dory, un poisson-chirurgien à la mémoire quelque peu courte.

Nemo a besoin de nous pour aider Dory à retrouver la mémoire. Nous voyagerons à travers l'océan et lui ferons redécouvrir les bijoux qui s'y cachent ainsi que toutes les espèces rares. Tantôt néerlandais, tantôt français...

Êtes-vous prêt-es à partir à nouveau à l'aventure ? Laten we gaan !

Ne perdons pas de temps. Douze jours, c'est le temps dont nous disposons pour réunir nos connaissances linguistiques et imaginatives voire magiques afin d'aider Dory.



SÉJOURS CARNIVAL

Modalités pratiques en fin de section

Du vendredi 24 février au samedi 4 mars 2023

Séjour au Ski ▲

Plaisirs d'hiver pour 40 jeunes de 10 à 13 ans



L'hiver est toujours là, il est tenace, il nous a mené la vie dure. Rien de tel qu'un bon bol d'air en montagne pour recharger ses batteries !

Nous allons glisser, nous allons apprendre à skier et surtout nous allons respirer un grand coup. Durant ce séjour nous partirons huit jours pour découvrir les plaisirs de la neige et de la nature alpine mais aussi de la vie en groupe. Nous apprendrons à vivre tou-te-s ensemble et surtout nous allons rigoler, jouer et nous amuser.

Grâce à notre équipe d'animateur-trices qualifié-es, nous dévalerons les pistes pour notre plus grand plaisir et nous profiterons de la chaleur du Centre d'hébergement pour nous détendre.

Préparons nous, préparons notre valise, enfilons notre plus beau bonnet. Tous en piste pour des vacances sportives, vivifiantes et surtout amusantes !

Le règlement des activités est disponible sur simple demande au Secrétariat des activités de vacances.

Inscriptions

Les séjours en Belgique sont accessibles à tous les enfants âgés de 6 à 12 ans scolarisés en primaire indépendamment de la commune où ils résident ou de la localisation de l'école qu'ils fréquentent.

Comment s'inscrire ?

1. Complétez notre formulaire en ligne: www.jeunessebruxelles.be
2. Complétez le bulletin d'inscription ci-joint (page centrale) et faites-le nous parvenir soit :
 - par courriel (jeunesse.asbl@brucity.be);
 - par fax (02/274.21.20);
 - par courrier (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles);
 - ou en vous rendant directement dans nos bureaux (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles).

Attention: si vous ne souhaitez pas maintenir votre demande d'inscription, merci de vous référer à la procédure d'annulation décrite en page 17 "Comment annuler".

Un dossier de confirmation sera envoyé à chaque participant-e. Vous y trouverez un bulletin de virement pour effectuer le paiement (nous insistons pour que le paiement soit effectué par virement dans les délais exigés) ainsi que plus de précisions concernant le programme de stage, le matériel à apporter, etc. Dans ce courrier, vous trouverez également une fiche santé et une autorisation parentale. Ces documents doivent être complétés et remis le premier jour au responsable du séjour et la copie de ces documents est à remettre également au secrétariat des activités de vacances 2 semaines avant le début des activités au plus tard.

S'il n'y a plus de place disponible pour le séjour demandé, le coordinateur des séjours prendra contact avec vous pour vous le signaler et éventuellement vous proposer une alternative, dans la limite des possibilités.

Les enfants qui nécessitent une attention médicale particulière (allergie, diabète, épilepsie, maladie chronique...) doivent obtenir un accord préalable écrit du Secrétariat des activités de vacances.

Tout traitement médical devra obligatoirement être accompagné d'une prescription médicale valable ainsi que de la posologie et de la durée du traitement.

Les enfants ayant des allergies ou intolérances alimentaires devront apporter leurs propres aliments de substitution.

Tarifs

Combien?

Automne (12 j): -Tarif plein : 200€ - Tarif préférentiel* : 160€ - Tarif social : 100€**
Ski (8 j): - Tarif plein : 500€ - Tarif préférentiel* : 400€ - Tarif social : 250€**

***Tarif préférentiel** pour les enfants domiciliés sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (codes postaux 1000, 1020, 1120, 1130) ou qui ont un parent membre du personnel communal. Ce tarif bénéficie d'une réduction de 20% (tarif dégressif) à partir du deuxième enfant de la même fratrie inscrit aux mêmes dates ;

****Tarif social** pour les familles bénéficiant du tarif social.

Que comprend le tarif?

- La participation à toutes les activités, sorties, excursions qui se déroulent pendant le séjour ;
- Les transports aller-retour des enfants vers le lieu de séjour ainsi que toutes les sorties et excursions ;
- L'hébergement (lits + literie, sanitaires,...) ;
- Un petit déjeuner, une collation, un repas chaud à midi, un goûter et un repas froid le soir, ainsi que des boissons ;
- Les lunch-packs en cas d'excursion.

Le tarif social

***Le tarif social** est octroyé sur demande préalable uniquement aux personnes domiciliées sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (1000, 1020, 1120, 1130).

Il est octroyé par année scolaire, du 1er septembre au 31 août et doit donc être renouvelé chaque année.

La demande doit nous parvenir, au plus tard, un mois avant le début des activités. Le tarif préférentiel reste d'application tant que le tarif social n'a pas été accordé.

La demande de tarif social doit être introduite par écrit accompagnée d'une composition de ménage récente ainsi que

d'une attestation de prise en charge du CPAS de Bruxelles

OU

d'une preuve de revenus (chômage, mutuelle, salaire) des trois derniers mois.

Cette demande doit être adressée à l'attention de Mme l'Echevine de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et des Ressources Humaines - Jeunesse à Bruxelles asbl - Secrétariat des activités de vacances - Av. de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles.

Comment payer ?

Le paiement s'effectue à l'aide du bulletin de virement joint au dossier de confirmation.

Comment annuler?

Dès l'instant où vous introduisez une demande d'inscription et que vous ne souhaitez plus maintenir celle-ci, il est impératif de le faire savoir par **écrit** au secrétariat des activités de vacances avant la date du

- vendredi **14 octobre 2022** pour le séjour d'automne

- vendredi **3 février 2023** pour les séjours ski 2023

et ce quel que soit le statut de votre demande : que le paiement ait ou non été effectué, que l'inscription ait ou non été validée.

Toute demande d'annulation réceptionnée par le secrétariat des activités de vacances après les dates susmentionnées (et avant le premier jour d'activités) induit des **frais administratifs** à hauteur de 20% du montant total de l'inscription*.

À partir du premier jour d'activités, aucune annulation n'est acceptée (le montant total des frais d'inscription reste donc dû)*.

** sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant au Secrétariat des activités de vacances.*

Matériel et effets personnels

Nous vous suggérons d'étiqueter tous les objets et vêtements de vos enfants.

Les téléphones portables et autres objets électroniques sont déconseillés pendant les activités.

Les enfants n'ont pas besoin d'argent de poche.

Les organisateur-trice-s ne seront pas tenu-e-s pour responsables en cas de perte ou de vol.

Si un objet est trouvé, celui-ci sera remis au Secrétariat des activités de vacances.

